



**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR
LE VILLAGE DE NOEL DE TERNIER 2024**

Objet : Village de Noël 2024

Contexte : Le Village de Noël s'installera de nouveau dans le Parc Sellier de Tergnier pour l'édition 2024. Les chalets seront ouverts aux artisans et commerçants.

Nom et adresse de la personne publique : Mairie de Tergnier
Place Paul Doumer
02700 Tergnier
adele.charles@ville-tergnier.fr

Lieu et conditions d'exécution : Parc Sellier - 02700 Tergnier

Le village de Noël durera du mercredi 18 au lundi 23 décembre 2024.

Les heures d'ouvertures :

- Mercredi 18 décembre 2024 de 14 heures à 19 heures
- Jeudi 19 décembre 2024 de 16 heures 30 à 19 heures
- Vendredi 20 décembre 2024 de 16 heures 30 à 21 heures 30
- Samedi 21 décembre 2024 de 14 heures à 21 heures 30
- Dimanche 22 décembre 2024 de 14 heures à 19 heures
- Lundi 23 décembre 2024 de 14 heures à 19 heures

8 chalets de 3m/3m seront disponibles pour accueillir les artisans et commerçants. Il sera privilégié la vente de créations, d'objets et de gourmandises sur la thématique de Noël.

L'installation pourra se faire à partir du mercredi 18 décembre 2024 à 8 heures.

Le commerçant n'est pas tenu d'être présent sur la totalité des 6 jours du Village de Noël. Il mentionnera le cas échéant, ses jours de présence souhaitée.

Type de procédure : Appel à la concurrence pour l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017).

Date limite de réception des candidatures : vendredi 13 septembre 2024 à 12 heures

Après examen des candidatures, l'autorité habilitée à signer la convention pourra entamer des négociations avec un ou plusieurs candidats de son choix.

Il est précisé que le coût de l'occupation du domaine public est de 0,60 € par m² par jour occupé.

L'enveloppe contenant les documents devra porter les mentions suivantes :

**"APPEL A CANDIDATURE POUR LE VILLAGE DE NOEL 2024 - NE DOIT PAS
ETRE OUVERT PAR LE SERVICE DU COURRIER"**

Hôtel de ville de Tergnier
Service Vie Culturelle
Place Paul Doumer
02700 Tergnier

Ou par mail avec accusé de réception à l'adresse suivante :

adele.charles@ville-tergnier.fr

Chaque candidat devra remettre :

- 2 photographies des articles/créations proposés à la vente et de leur présentation,
- 1 extrait KBis datant de moins de 3 mois ou attestation d'inscription au répertoire SIRENE,
- 1 attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité,
- la fiche de candidature ci-joint dûment remplie.

Il est précisé que ces 4 documents sont nécessaires à l'instruction de la demande. Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Un arrêté d'occupation du domaine public entre la ville et le commerçant sera signé.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Marchandise en lien avec les fêtes de fin d'année,
- Qualité des marchandises et leur nature artisanale,
- Prix de vente des articles,
- Origine locale des marchandises (Hauts-de-France).



FICHE DE CANDIDATURE – VILLAGE DE NOEL 2024

Nom de l'entreprise :

.....

N° de SIRET :

.....

Raison sociale de l'entreprise :

.....

Nom du gérant :

.....

Adresse du gérant :

.....

Téléphone :

.....

Mail :

.....

Description des articles/créations/prix :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Matériel apporté par le commerçant (avec si possible une photographie de l'installation) :

.....

.....

.....

Besoins techniques demandés à la Ville pour l'installation (puissance électrique, matériel...) :

.....

.....

.....

Jours de présence souhaités sur le Village de Noël :

- Mercredi 18 décembre 2024
- Jeudi 19 décembre 2024
- Vendredi 20 décembre 2024
- Samedi 21 décembre 2024
- Dimanche 22 décembre 2024
- Lundi 23 décembre 2024